Dans un contexte évoluant rapidement et de plus en plus exigeant, **rester compétitif** tout en offrant des **prestations de qualité et respectueuses de l'environnement** constitue aujourd'hui un défi d'envergure pour l'entreprise.

La Chambre de métiers et de l'artisanat vous accompagne et vous informe, quelle que soit votre activité, pour exercer dans le respect des réglementations environnementales et améliorer votre compétitivité en :

- vous aidant à comprendre et à respecter la réglementation
- réduisant vos coûts de consommation en eau, énergies, matières...
- réduisant la quantité et la nocivité des déchets de votre activité sur l'environnement et en les gérant correctement,
- vous démarquant par la qualité de vos prestations et vos bonnes pratiques environnementales.



Faites-vous accompagner

Votre chargée de mission en environnement et économie circulaire vous reçoit sur rendez-vous au siège de la CMA ou en visite d'entreprise dans les trois provinces. Tous les services proposés sont gratuits.

Contact :

Clarisse PICON
Chargée de mission en environnement et économie circulaire

Tél. 28 23 37
clarisse.picon@cma.nc

Chambre de Métiers et de l'Artisanat NOUVELLE-CALÉDONIE

Imprimés en 500 exemplaires en mai 2020 aux normes FSC.

Développement Durable

Artisans, gagnez en compétitivité !



RESPECTER
les réglementations

PRÉSERVER
l'environnement

AMÉLIORER
l'image de son entreprise

RÉPONDRE
aux attentes des clients

FAIRE DES ÉCONOMIES
d'énergie, d'eau, de matières, et gestion de déchets.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat NOUVELLE-CALÉDONIE

FAIRE DES ÉCONOMIES

Engager son entreprise dans une démarche de développement durable c'est éviter le gaspillage, réduire ses coûts (énergie, gestion des déchets, eau, matières premières), améliorer les conditions de travail au sein de son entreprise et donc agir directement sur sa performance et sa compétitivité.

ACCOMPAGNEMENT

La CMA-NC propose gratuitement un accompagnement à chaque artisan soucieux d'inscrire son entreprise dans une démarche durable. Aide à la mise aux normes, bilan des pratiques, axes d'amélioration et solutions concrètes sont proposés. La CMA-NC vous accompagne également dans toutes vos démarches liées à la santé et à la sécurité au travail.

RÉGLEMENTATIONS

La CMA-NC vous informe, vous conseille et vous oriente pour connaître vos obligations et vous conformer aux réglementations environnementales en vigueur (ICPE, déchets, etc.) ainsi qu'aux normes de santé sécurité.

La réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- Une ICPE est une installation pouvant présenter des dangers ou des inconvénients pour l'environnement, la santé, la sécurité, le voisinage...
- Elles sont soumises à déclaration ou à autorisation selon la gravité de ces dangers et inconvénients. Les obligations qui en découlent sont également différentes.

La CMA-NC vous accompagne dans la réalisation de vos dossiers ICPE et dans la mise en conformité de votre entreprise.

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) : Obligatoire pour toute entreprise employant au moins un salarié :

- Pour identifier les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs dans l'activité quotidienne de l'entreprise.
- Pour définir et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour réduire ces risques.

La CMA-NC vous accompagne pour la réalisation ou la mise à jour de votre évaluation des risques professionnels.

PRÉ-DIAGNOSTICS

Votre conseiller CMA-NC est à vos côtés pour :

Le pré-diagnostic énergie :
pour faire le point sur les postes consommateurs d'énergie présents dans l'entreprise, sur vos pratiques et proposer des solutions en vue de réduire votre facture.

Le pré-diagnostic déchets :
pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par votre entreprise et les gérer dans le respect de l'environnement, de la santé et de la règlementation.



FINANCEMENTS

Différents organismes proposent des solutions et des aides financières pour vos études et investissements destinés à réduire les risques pour l'environnement et la santé.

La chargée de mission environnement de la CMA-NC vous accompagne dans le montage du projet, et vous oriente vers les aides financières existantes et appropriées (ADEME, Agence calédonienne de l'énergie, CAFAT, provinces...).

RECONNAISSANCE

La valorisation de votre engagement en faveur du développement durable permet de vous différencier face à la concurrence et de vous distinguer auprès de la clientèle.

La marque Garage Propre : une solution clé en main pour les professionnels de l'automobile et de la réparation mécanique. L'objectif : mutualiser les coûts de collecte et de traitement des déchets dangereux produits par ces activités.

+ d'infos : www.cma.nc

La Charte Chantier Vert : dans un Chantier Vert tous les acteurs du chantier sont engagés à limiter les impacts de leur activité sur l'environnement. Cette charte est de plus en plus souvent exigée dans le cadre d'appels d'offres émanant de collectivités.

+ d'infos : www.chantiervert.nc